



Litige avec société des eaux de nord

Par emi59, le 01/12/2009 à 18:38

Bonjour,

j ai un petit souci avec la société des eaux du nord.voila 2 ans que je suis en location dans mon appartement. le mois dernier j ai eu la visite d un technicien de la société des eaux du nord ce dernier venait relevé mon compteur (et les autres compteurs de mes voisins). étant étonné car en 2 ans je n ai reçu aucune facture, aucun contrat n a été signé avec eux ,(ne savant même pas où se trouve mon compteur)je pensais que l eau était dans mes charges locatives , c est ce que tous mes voisins croyaient aussi.il m annonce que très prochainement je recevrai ma facture qui s élèvera à 500 euros. ne comprenant pas j envoi un recommandé à la société qui me rappelle sur mon téléphone en m annonçant que c est une erreur de leur part , un retard elle m a dit.que faire au bout de 2 ans c est inadmissible que cette société n'a pas fait son travail en temps et en heure et que maintenant c est le locataire qui doit se débrouiller pour trouver la somme à payer . je suis au r.s.a ce qui me permet pas de donner cette somme qui me pénalise et je pense que pour moi il doit y avoir une fraude .pouvez vous me conseiller
merci
cordialement